

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 818.214

Dispositif d'entraînement de la molette de briquets manœuvrés d'une seule main.

Société dite : ALTENPOHL & PILGRAM G. m. b. H. résidant en Allemagne.

Demandé le 23 février 1937, à 14^h 10^m, à Paris.

Délivré le 14 juin 1937. — Publié le 21 septembre 1937.

(Demande de brevet déposée en Allemagne le 27 février 1936. — Déclaration du déposant.)

La présente invention a pour objet un dispositif d'entraînement de la molette de briquets manœuvrés d'une seule main. Conformément à l'invention, l'ensemble du dispositif d'allumage, soumis à l'action d'un ressort, est monté, dans le boîtier du briquet, coulissable par rapport au mécanisme de la molette de manière telle que la molette est mise en rotation en même temps que le dispositif d'allumage est projeté en avant par le ressort. Si, par exemple, on utilise, à la manière connue, comme élément de transmission du dispositif d'entraînement de la molette, un support réalisé sous forme de levier et monté sur un axe de rotation commun avec la molette du chapeau de la mèche, ce support du chapeau de la mèche sera muni de tétons de guidage faisant saillie latéralement et qui, sous l'action de la force élastique du dispositif d'allumage et après son déclanchement, glissent sur une surface de glissement fixée et inclinée sur la direction du déplacement du briquet en agissant sur le support du chapeau de la mèche et entraînant simultanément la molette dans le sens d'une projection vers le haut.

Au dessin ci-joint, on a représenté divers exemples, non limitatifs de réalisation de l'objet de l'invention.

Dans ces dessins :

Fig. 1 est une coupe longitudinale d'un briquet fermé comportant un ressort spécial pour le dispositif d'allumage et un autre pour le levier de pression, ainsi qu'un brûleur fixe;

Fig. 2 est le plan correspondant;

Fig. 3 est une vue de profil d'un briquet établi de façon à être particulièrement maniable, dans lequel les parois latérales du récipient montent uniformément de tous côtés et dont le brûleur, soumis à une action élastique est mobile, et

Fig. 4 représentent une variante de briquet ne comportant qu'un seul ressort pour le levier de pression et le dispositif d'allumage.

Aux différentes figures, *p* représente le récipient à combustible dont les parois latérales s'élèvent au-dessus de son couvercle de fermeture *o* et embrassent, lorsque le briquet est fermé, le brûleur *v*, le support *h* du chapeau de la mèche et le levier de pression *k*. Ce levier *k*, qui est soumis à l'action d'un ressort *m* et qui sert de levier d'arrêt ou de déclanchement, est monté rotatif par son axe *n*, à l'intérieur des parois latérales du briquet et il comporte un couvercle de fermeture. *b* est le bord supérieur de fermeture du boîtier. L'axe *c* de la molette *i* sert en même temps d'axe de rotation pour le support *h* qui porte le chapeau *x* de la mèche

muni de tétons de guidage *a* saillant de chaque côté et décalés par rapport à son axe de rotation *c*. La tête du support de la molette et du support du chapeau de la mèche constitue le prolongement d'une pièce de guidage *e* coulissant dans une douille tubulaire *d* du récipient à combustible *p*, ainsi que du tube *f* contenant la pierre, fermé en bas par la vis *u* et guidé en ce point dans le fond du récipient à combustible ainsi que dans une partie étranglée ou rétrécie de la douille tubulaire *d*. Autour du tube *f* de la pierre est enroulé un ressort *g* qui est monté entre ce tube et la pièce de guidage *e* et qui s'appuie par une extrémité sur le fond de la tête de support et par l'autre extrémité sur le fond intermédiaire, déporté en gradin, de la douille tubulaire *d*, ce ressort ne pouvant, lorsqu'il est libéré, se détendre que vers le haut en soulevant brusquement, comme par un choc, la tête de support avec toutes les pièces qu'elle porte. Comme le support *h* du chapeau de la mèche est également soumis à l'action de ce ressort *g*, aucun ressort particulier n'est nécessaire pour le projeter vers le haut.

Le levier de déclanchement *k* s'étend par son extrémité antérieure jusqu'à l'arête postérieure du support *h* du chapeau de la mèche et il agit sur cette arête en jouant le rôle de corps d'arrêt dans la position de fermeture du briquet.

Lorsque le blocage est supprimé par une pression exercée de haut en bas sur le levier de pression *k*, la force du ressort *g* peut agir librement vers le haut et soulève verticalement l'ensemble du dispositif d'allumage jusqu'à une certaine hauteur. Le support *h* du chapeau de la mèche — dont les tétons de guidage *a* s'appuient constamment sur les surfaces de glissement constituées par le bord renforcé *b* des parois du récipient — reçoit ainsi un mouvement de rotation dans le sens d'une projection vers le haut, en même temps que lesdits tétons de guidage *a* sont entraînés impérativement dans un mouvement de glissement ou de roulement en avant. Si ce mouvement de projection vers le haut n'est pas limité prématurément, le support du chapeau de la mèche se trouve soulevé jusqu'à ce que l'axe de la molette et tétons de guidage viennent se placer vertica-

lement les uns au-dessus des autres, ou bien, d'une façon plus générale, jusqu'à ce que la ligne de jonction de leurs deux centres coïncide avec la direction de la force du ressort *g*. Si les surfaces de glissement des tétons de guidage *a* du support *h* du chapeau de la mèche ne sont pas perpendiculaires à la direction du mouvement de l'ensemble du dispositif d'allumage mais si elles sont au contraire inclinées vers l'avant ou vers l'arrière par rapport à leur position horizontale, il se produit, lorsqu'on utilise la même force de ressort, un ralentissement ou une accélération du mouvement de projection vers le haut du support du chapeau de la mèche.

Pour diminuer les résistances de frottement, les tétons de guidage *a* du support du chapeau de la mèche peuvent aussi être remplacés par des galets.

Comme, lorsque ces parois montent uniformément jusqu'au-dessus du couvercle de fermeture *o* du récipient à combustible proprement dit, le brûleur *v* serait complètement entouré par les parois du récipient à combustible, et ne recevrait pas suffisamment d'oxygène de l'air pour l'allumage et l'entretien de la flamme, ledit brûleur est monté mobile dans une douille de guidage spéciale *w* et soumis à l'action d'un ressort de pression *y* (fig. 3 et 4). Lors de la projection vers le haut du support du chapeau de la mèche, le brûleur, enfoncé élastiquement dans sa douille de guidage *w*, est libéré et suit le mouvement de projection jusqu'à ce que la tête du brûleur aux extrémités libres de la mèche, dépasse un peu l'arête supérieure de fermeture des parois du boîtier. On peut renoncer à ce montage élastique mobile du brûleur si, le brûleur étant fixe, les parois de fermeture du boîtier sont chanfreinées ou entaillées (fig. 1 et 2) dans la région du brûleur et jusqu'à la tête de celui-ci.

Dans la variante de brûleur représenté à la fig. 4 on dispose entre la tête de support du dispositif d'allumage et le bouton à pression de déclanchement un levier double monté oscilable autour du pivot *s* et servant d'élément de transmission, le bras antérieur de ce levier s'engageant sous la tête de support par son extrémité fourchue qui embrasse le tube *f* de la pierre, un ressort d'écartement *t* étant disposé entre son bras

postérieur r^1 et le levier k de déclanchement à pression, de telle manière que, du fait de son action, la tête de support et l'ensemble du dispositif d'allumage soient soumis à une
 5 pression permanente dirigée verticalement de bas en haut. Dans cette variante le ressort g des deux autres types des fig. 1 à 3 peut être supprimé et le ressort unique t suffit pour maintenir le briquet fermé, ainsi que
 10 pour projeter le support du chapeau de la mèche vers le haut et entraîner la molette.

En s'écartant des réalisations représentées au dessin, les tétons de guidage du support du chapeau de la mèche peuvent aussi être
 15 décalés, par rapport à l'axe de la molette, de façon à être disposés, dans la direction du brûleur, au dessus de la direction verticale de l'effort du ressort. De cette manière, lorsque le briquet est fermé, la force du res-
 20 sort applique le chapeau de la mèche sur le brûleur et il faut d'abord, en ouvrant brusquement le support du chapeau de la mèche au moyen d'une pièce à pression convenable-
 25 ment disposée, ou de tout autre dispositif d'entraînement, le déplacer avec ses tétons de guidage au-delà du point mort représenté par la direction de la force du ressort, pour qu'il puisse s'ouvrir brusquement de lui-même, sous l'action du ressort qui agit en
 30 sens inverse. Pour faciliter le montage du dispositif d'allumage, le levier de pression peut être monté dans un corps de support particulier, présentant également les surfaces de glissement des tétons de guidage du sup-
 35 port du chapeau de la mèche et introduit en bloc entre les parois montantes du récipient à combustible.

RÉSUMÉ.

40 Dispositif d'entraînement de la molette de briquets manœuvrés d'une seule main, comportant un dispositif d'allumage monté coulissant dans le boîtier du briquet et soumis à une action élastique, ainsi qu'un
 45 axe de rotation commun pour la molette et le support du chapeau de la mèche, ce dispositif étant caractérisé en ce que le support du chapeau de la mèche comporte des tétons qui font saillie latéralement et sont disposés de telle manière, relativement à des surfaces

de guidage fixes et faisant un angle avec le 50 mouvement de projection en avant du dispositif d'allumage, que, pendant le mouvement de projection en avant du dispositif d'allumage, ils glissent sur ces surfaces sous la
 55 pression du ressort de projection vers le haut, et qu'ils agissent dans le sens d'une projection vers le haut, sur le support entraînant la molette du chapeau de la mèche.

Lorsque le dispositif comporte un levier à pression de déclanchement disposé dans le 60 prolongement postérieur du support du chapeau de la mèche, le support du chapeau de la mèche et le levier à pression pénètrent à l'intérieur des parois, remontant de tous
 65 côtés, du récipient à combustible, de telle façon qu'ils constituent, dans la position de fermeture du briquet, la fermeture supérieure de son boîtier; le brûleur étant en outre
 70 soumis à l'action d'un ressort de manière telle qu'il puisse suivre le dispositif d'allumage lorsque celui-ci est projeté en avant.

Ce dispositif peut comporter en outre une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

a. Les parois du récipient à combustible du boîtier du briquet montent de tous côtés, 75 le bord supérieur de fermeture du boîtier est, lorsque le brûleur est fixé, rétreint ou aplati sur le siège du brûleur jusqu'à la tête de ce dernier;

b. L'une des branches d'un levier double 80 monté rotatif autour d'un pivot s'engage sous la tête de support du dispositif d'allumage coulissant dans le boîtier du briquet et un ressort, monté entre la branche postérieure de ce levier et le levier à pression 85 maintient constamment ces deux leviers sous tension;

c. Le levier à pression est monté dans un support particulier fixé entre les parois, montant de tous côtés, du récipient à com- 90 bustible, ce support constituant en même temps les surfaces de glissement des tétons de guidage, faisant saillie latéralement du support du chapeau de la mèche.

Société dite :

ALTENPOHL & PILGRAM G. m. b. H.

Par procuration :

F. HARLÉ et G. BRUNETON.

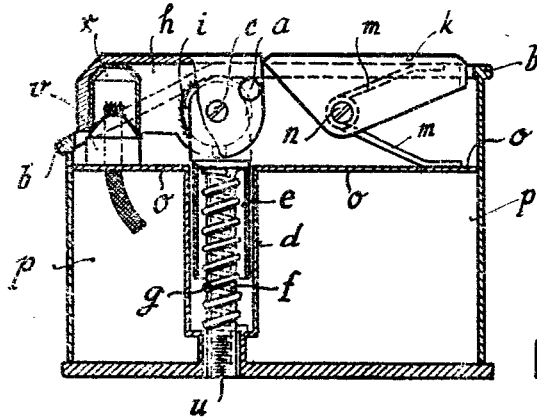


FIG. 1.

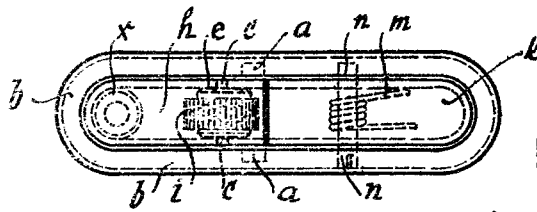


FIG. 2.

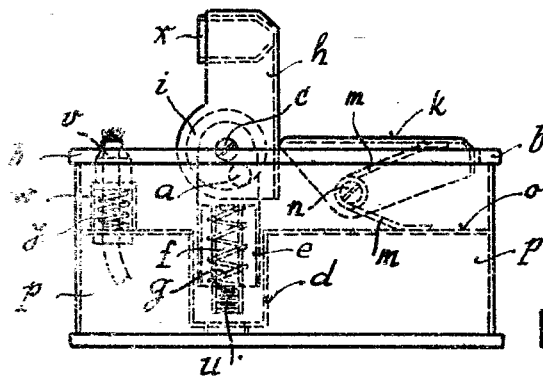


FIG. 3.

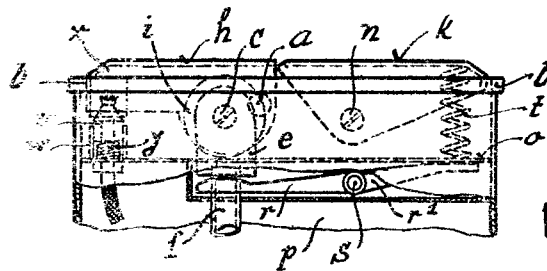


FIG. 4.